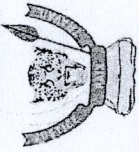


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence · Equité · Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 213/2023

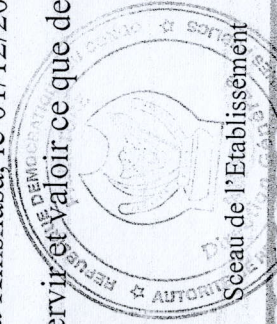
### A L'ETABLISSEMENT SEFU-FILS

Après avoir reçu le contrat du marché n° 02 CAB.MIN/AFF.SOC-A.H-SOL.NAT/CONSTR/2023, conclu avec le Ministère des Affaires Sociales Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois millions six cent quatre-vingt-six mille deux cent nonante-un, soixante-cinq centimes (USD 3 686 291,65) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains vingt-cinq mille huit cent quatre, quatre centimes (USD 25 804.04).

Fait à Kinshasa, le 01/12/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général ad  
Benoit Kalenga Kalamba